



## JO 2024

# La DRH informe pour l'IDF

Lors du F3SCT EP « Formation Spécialisée Santé et Conditions de Travail » du 15 février, la DRH a présenté un document d'information sur le dispositif JO en IDF

Une information plus précise concernant l'IDF sera présentée au F3SCT local IDF prévu le 07/03

Les informations concernant les épreuves en provinces seront présentes lors d'un prochain F3SCT EP et dans les instances locales, Bordeaux, Angers,,,. Il n'y a pas d'information actuellement

## Concernant Paris

Les dispositions ne concernent que la période des JO entre le lundi 15 juillet et le vendredi 16 août

- Fermeture des bâtiments à l'exception du 56 Rue de Lille et de Austerlitz 1
- Autorisation de travail à distance intégral – sans obligation généralisée
- Les personnels pourront compléter le télétravail avec du TOD
- Compte tenu des jours de TOD, une revalorisation de l'indemnité de télétravail est à l'étude : actuellement 2,88€/ jours dans la limite de 253,44€ par an.
- Il est possible de déclarer 2 lieux de télétravail dans ADERH, durant la période vous pouvez modifier le lieu ou bien en informer votre manager

### Responsabilisation pour les congés – A décrypter !!

- « Le taux de congés cible pourra être fixé par semaine et par direction sur l'ensemble des cinq semaines concernées, sur la base des taux observés les années précédentes - Ce principe permettra d'éviter l'accumulation de congés et les périodes longues de travail à distance intégral».

*Cependant la DRH a indiqué qu'il n'y aurait pas de période de congés d'imposée*

### Cérémonie d'Ouverture – jeudi 25 et vendredi 26 juillet

- TOD généralisé et fermeture de tous les bâtiments parisiens à l'exception du 56RL et potentiellement de A1 pour les activités événementielles
- La DRH a indiqué que rien n'était arrêté concernant la présence des agents pour regarder la cérémonie d'ouverture. Le principe serait de se porter candidat et tirage au sort. A suivre ....



- L'accès aux zones sécurisées nécessitera un « PASS » délivré par les autorités de police pour la période des jeux
- Mise en place d'un plateau de replis activable en urgence sur le site d'Arcueil – donc pas disponible pour du télétravail
- Evolution de la restauration vers un système provisoire de réservation de repas la veille pour le lendemain, et si nécessaire pour certaines périodes de repas froids.
- Aucun accueil de personnes extérieures -hors événementiel - sur la période dans l'archipel  
7
  - Transfert des réunions vers A1 ou en distanciel,
  - Pas d'agent occasionnel en juillet /aout en IDF, mais pas de changement pour la province
  - Pas de stagiaires ou intérimaires à Paris sur la période
- Les personnels dont les missions ne sont pas télétravaillables et qui ne seraient pas en congés pourront bénéficier d'aménagement spécifiques sur les sites de A1 et du 56RL
- Le courrier continuera de fonctionner avec une possibilité d'envoi des documents urgents par scan
- La période des jeux paralympique ne nécessitera pas le même dispositif car il devrait y avoir peu de perturbations

## **Demandes CFE-CGC**

- Bienveillance sur la période pour les congés et le télétravail/TOD
- Complément du télétravail avec du TOD : pouvoir bénéficier d'une enveloppe TOD distincte du forfait de 90 jours afin que les personnels puissent disposer de leur forfait sur le reste de l'année
- Une augmentation des indemnités de télétravail prenant en compte tous les jours de télétravail et de TOD de la période, en supplément du plafond actuel
- Etude avec bienveillance des situations individuelles pour les reports de congés compte tenu de la situation de conjoints, famille ..... qui ne pourraient pas prendre de congés sur la période

**Nous sommes à votre disposition si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.**